



Conférence  
des présidents  
d'université

L'université est une chance. Saisissons-la

## Cadre pour l'Espace Européen de la Recherche Consultation publique de la Commission européenne Propositions de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)

En préambule à ses réponses, la Conférence des Présidents d'Universités Françaises (CPU) souhaiterait réaffirmer certains principes :

1. Comme énoncé au Conseil compétitivité, le 2 décembre 2008, l'Espace Européen de la Recherche (EER) a pour vocation "d'offrir des conditions attractives et une gouvernance effective et efficiente pour mener des travaux de recherche et investir dans les secteurs à forte R&D en Europe".

- **La CPU insiste sur l'importance primordiale de la dimension communautaire de l'EER et de ses instruments ;**
- **la CPU reconnaît l'intérêt d'initiatives pilotes transnationales permettant d'alimenter ultérieurement des actions communautaires incluant les Etats membres de l'UE.**

2. Les traités de Maastricht et de Lisbonne (cf. TFEU Art. 182.) donnent à la Commission européenne la possibilité d'utiliser des mesures législatives pour mettre en place l'EER.

- **Dans un contexte de compétences partagées, la CPU souhaite que, sur un certain nombre de domaines définis dans ce document et lorsque cela est pertinent, la CE assure la mise en place d'un cadre législatif communautaire ;**
- **la CPU constate que, dans la plupart des questions, il est demandé de répondre « hors le financement ». Elle réaffirme cependant l'importance prépondérante du financement des activités de recherche européenne dans le cadre communautaire.**

3. Horizon 2020 réaffirme l'importance des trois piliers du triangle de la connaissance.

- **A ce titre, la CPU rappelle la nécessité d'une corrélation renforcée entre l'EER et l'EEES.**

4. La transparence et la visibilité de L'Espace Européen de la Recherche doivent être renforcées

- **la CPU souhaite une cartographie des "guichets" publics de financements de la recherche pour permettre une réflexion globale sur les objectifs affichés, les bénéficiaires et la nature des recherches (projets collaboratifs, individuels, recherche dite fondamentale ou plutôt appliquée etc.) financées. Ceci dans un but de rationalisation et de simplification.**

5. Horizon 2020, instrument financier de l'EER doit continuer de soutenir la recherche collaborative à l'échelle européenne, qu'elle soit ciblée ou non.

- **La CPU encourage l'UE à tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès de la communauté scientifique aux appels à propositions dans ce cadre. La démarche top down retenue limite la participation d'une grande partie de la communauté scientifique au PCRD, et prive l'UE d'un mode d'expression direct des besoins de recherche. La CPU réitère son souhait d'ouverture d'appels blancs.**

### **L'EER en temps de crise:**

La consultation intervient à un moment où la zone EURO et l'Europe traversent une crise économique grave. La Recherche et l'Innovation sont identifiées comme des **moteurs de croissance**, ce qui représente une opportunité mais aussi beaucoup de responsabilités pour la mise en place de l'EER.



Conférence  
des présidents  
d'université

L'université est une chance. Saisissons-la

Au-delà des défis économiques, l'EER, à notre sens, a également pour mission de consolider la **solidarité entre les États Membres**, d'accélérer l'intégration européenne et d'être **vecteur de l'identité Européenne** :

*L'EER doit être un Espace Européen pour l'ensemble des acteurs des États Membres. Les moyens de la CE pour la mise en place de cet environnement doivent concerner l'ensemble des EM.*

## 2. Introduction

La construction de l'EER nécessite pour la CPU :

### - Une réflexion sur l'évaluation de l'excellence

L'excellence, principe fondamental, requiert de nouveaux indicateurs ou un regard complémentaire qui permettrait de mesurer l'excellence en devenir. Cette démarche nécessite la prise en compte d'un capital risque intellectuel afin de ne pas passer à côté d'innovations potentielles dans les 10 à 20 ans à venir : définir plus avant l'excellence et les conditions de son émergence (écosystème), prendre également en considération l'aspect qualitatif (cf. parcours), se doter d'outils d'analyse et de pilotage plus précis et plus adaptés.

### - L'EER : un espace qui doit rester ouvert aux nouveaux venus et nouvelles idées

Une tendance assez nette montre que les lauréats d'un premier financement communautaire ont plus de facilités à obtenir les suivants. Une réflexion pourrait être menée au-delà de 2014 afin que les financements de l'EER demeurent ouverts aux nouveaux venus et nouvelles idées. L'idée de réserver une part de financement (ou un taux de subventionnement préférentiel) pour les "primo-déclarants" pourrait être approfondie.

### -La définition plus avant de l'articulation EEES et EER

La recherche, l'enseignement et l'innovation technique et socio-économique sont inextricablement liés. Les universités sont aujourd'hui au cœur du système, par leurs activités d'enseignement, de recherche de diffusion et enfin de valorisation.- L'EEES et l'EER mobilisent, en partie, les mêmes acteurs, et doivent être construits de manière coordonnée.

## 3. Les enseignants chercheurs au sein de l'EER

La libre circulation des chercheurs, Enseignants-Chercheurs, l'harmonisation des statuts et des conditions de travail sont un des objectifs à atteindre, par étape, en s'inspirant de bonnes pratiques de mobilité comme dans le cas de projets transfrontaliers.

### **Soutien à une qualification adaptée des chercheurs**

La CPU souhaite réaffirmer le rôle central des « enseignants chercheurs et des "Chercheurs" dans la constitution de l'EER et salue l'impact positif des programmes de financement individuels Marie Curie ou ERC pour l'émergence, l'attractivité et le maintien des chercheurs d'exception en Europe. La CPU est favorable à un accroissement des financements de ces programmes, mais reste vigilante quant à un éventuel glissement de ces financements vers des programmes de type "CO-FUND".

La CPU souhaite que les formations de l'enseignement supérieurs soient en phase avec les préoccupations des citoyens et des marchés.

La CPU a accueilli favorablement le programme "Industrial Doctorate" qui s'inspire beaucoup des thèses CIFRE développées en France, mais reste soucieuse que des financements européens puissent soutenir les jeunes docteurs (Post-Doc), dans d'autres secteurs d'activités notamment le

secteur académique.

Il serait utile que l'Europe poursuive la politique de "responsabilisation" au niveau des entités légales pour le recrutement des doctorants et des post-docs

### **Renforcer l'attractivité de la carrière des chercheurs**

La CPU fait part de la difficulté de la mise en place de "The European Charter for Researchers and the Code of Conduct for the Recruitment of Researchers" et de la Stratégie des ressources humaines pour le chercheur. Human Resources Strategy for Researchers. Cette charte semble peu concerner les entreprises privées. L'ensemble du dispositif gagnerait à être simplifié et éclairci pour être adopté par chacun des secteurs, publics et privés.

La CPU déplore que, dans les carrières académiques, l'enseignement soit trop souvent perçu comme une contrainte voire un handicap et souhaiterait plus de financements valorisant la relation Enseignement-Recherche.

### **Mobilité transnationale et inter-sectorielle des chercheurs et enseignants chercheurs en Europe**

La mobilité transnationale et intersectorielle induit notamment des problèmes de statut qui pourraient, être dans un premier temps, réglés par la reconnaissance de l'expérience professionnelle d'un chercheur en mobilité par son Etat/ secteur d'origine..

#### **Mobilité transnationale**

La force de l'EER repose en grande partie sur la mobilité transnationale des chercheurs. Pour encourager cette dynamique, les initiatives suivantes seraient nécessaires :

- Harmonisation des législations européennes relatives aux conditions de travail, à la gestion de carrières (recrutement + perspectives), aux divers congés (parentalité...);
- développement accru de passerelles/équivalences entre les États-Membres pour les diplômes/cursus, et les systèmes de protection sociale et de retraites ;
- accroissement de la visibilité et de la communication sur les initiatives en vigueur (à l'instar d'Euraxess etc.) ;
- renforcement des formations en (multi)langues.

#### **Mobilité intersectorielle**

Afin de favoriser la mobilité intersectorielle, moins développée que la mobilité transnationale, la CPU formule les propositions suivantes à cet effet :

- **S'inspirer des initiatives nationales qui ont fait leur preuve en termes d'inter-sectorialité** comme les thèses CIFRE françaises'-> Industrial Doctorate, etc.
- **Appuyer le développement de passerelles entre le public et le privé**, notamment en trouvant les moyens d'atténuer les disparités (diplômes, reconnaissance professionnelle, salaire ).

***Pour la mobilité, la CPU propose, dans un premier temps, de s'appuyer sur les expériences transfrontalières où l'établissement du chercheur ressortissant assure la continuité de la carrière et d'envisager, dans un second temps uniquement, une réglementation européenne***

## **4. Actions transnationales pour les acteurs de la recherche**

## ***Une réflexion sur l'EER***

Cette consultation sur l'EER intervient à un moment où l'Europe traverse une crise économique et une crise d'identité profonde. Revenir à des approches nationales concertées serait un retour en arrière historique, d'autant plus que la science s'enrichit des collaborations internationales. L'EER doit être un espace de l'UE, de l'ensemble des citoyens des États membres. Les moyens de la CE pour faire vivre cet espace doivent concerner l'ensemble des États Membres. C'est en ce sens que la CE a proposé jusqu'à présent des outils financiers.

Cependant, la responsabilité de l'EER de coordonner la politique de recherche de l'Europe doit s'accompagner d'une politique exigeante :

- Clarifier nécessairement les objectifs de l'EER ;
- définir des points étapes dans la mise en oeuvre de l'EER avec une évaluation intermédiaire par le Parlement européen ;
- rechercher l'efficacité/efficience en tous points Optimiser la coopération et la capitalisation des connaissances entre les différentes Directions Générales de la CE ;
- développer les interactions entre différents outils de financements Européens (Fonds Structurels, Outils relatifs à l'Éducation, etc.) ;
- accroître la pédagogie auprès des chercheurs et des organismes de recherche Européens ;
- développer la communication auprès du grand public.

## ***Une politique communautaire au service de l'ensemble de ses membres***

L'Europe doit financer principalement les défis sociétaux majeurs qui requièrent une taille critique européenne, le financement national et transnational pouvant être un premier levier C'est l'objectif même de la mise en place de l'EER tel que défini par le traité de Maastricht.

- C'est pourquoi la CPU réaffirme l'importance du financement des instruments communautaires de l'EER ;
- elle encourage la réalisation d'une cartographie proposant un état des financements européens et nationaux afin d'identifier ce qui n'est pas couvert pour proposer de nouveaux outils de financement d'une part, et/ou pour formuler des recommandations - propres à chaque pays - sur les actions complémentaires à financer d'autre part.

Ce pourrait être le rôle de nouveaux outils (sur le modèle des EIP qui s'étendraient aux différents domaines de recherche par thématique pour aboutir à une vision d'ensemble de l'état des lieux, des programmes d'appels et de financement).

- Les alliances européennes

La CPU reconnaît l'importance des alliances européennes en soulignant qu'elles ne sont pas les seuls acteurs de la recherche qui couvre des domaines bien plus vastes. Il revient aux universités de participer à une cartographie exhaustive des axes de recherche existants en Europe.

L'objectif est de rééquilibrer l'importance des thématiques plus ou moins ciblées et de couvrir davantage de problématiques scientifiques prenant en considération les intérêts de la communauté de la recherche et de l'enseignement.

### ***La programmation conjointe : un levier vers les programmes communautaires***

Les États membres se sont organisés pour mettre en place des programmations conjointes, espérant ainsi lutter contre la fragmentation par la coordination des efforts de recherche. Cela pose des difficultés. En effet, la logique première d'un pot commun visant à soutenir les meilleures équipes des États membres concernés est aujourd'hui devenue celle d'un cofinancement par les États contributeurs de leurs équipes avant tout, tout en demandant à la CE d'intervenir financièrement.

Ce mode de fonctionnement pose le problème, d'une part du processus décisionnel, d'autre part de l'équité quant aux choix d'orientation et de financement.

La programmation conjointe met en avant l'intergouvernementalité; or, pour la CPU, toute intervention du financement communautaire doit se faire dans l'intérêt de l'ensemble des membres de l'UE.

Les objectifs de la programmation conjointe correspondent donc à une coordination pour financer des défis sociétaux :

- lorsque les défis sociétaux des programmations conjointes sont avancés et matures ils devraient être intégrés dans Horizon 2020 et bénéficier des règles communautaires de ce programme ;
- la participation financière de la CE aux initiatives de programmations conjointes doivent se faire si la gouvernance et les règles de participation sont transparentes et harmonisées entre les programmations conjointes (Article 185 trop divers) et si et qu'elles n'aboutissent pas à une concentration de moyens très importants sur un petit nombre d'équipes La CE devrait légiférer en ce domaine. Sans ces conditions, la CE renoncerait au principe même de l'EER.

### ***Articulation action agences nationales de la recherche, programme Horizon 2020***

Il faudrait des responsabilités partagées entre initiateurs des programmes nationaux et la Commission. La CE doit jouer un rôle de fédérateur et disséminateur.

Quand un défi prend une ampleur européenne significative, le soutien financier doit émaner de la CE. Dans ce cadre, les appels à propositions nationaux doivent être différents ou complémentaires des appels à propositions européens.

Les liens entre le programme cadre et les agences nationales peuvent également être resserrés, notamment via la prise en compte dans des cas très spécifiques, et sur un budget dédié, des résultats à des appels de la CE.

### ***Le niveau régional et les fonds structurels***

Au niveau régional, pas de défis sociétaux majeurs d'aujourd'hui mais mobiliser et accompagner les régions pour les défis sociétaux de demain.. Feder : condition recherche et innovation défis sociétaux de demain.

Inciter le développement des triangles de la connaissance au niveau local et la mise en oeuvre des conditions cadre idoines.

- Révision de la politique européenne en termes de concurrence déloyale entre les États (cf. échec de l'All) à l'heure de la *Smart Specialisation*
- Œuvrer pour un Crédit d'Impôt Recherche Européen sous contrôle (cf. fiscalité de la Recherche)

***Il apparaît important qu'un cadre législatif communautaire soit envisagé afin d'éviter les rapports de forces entre les différents acteurs et aboutir à situation claire pour les chercheurs***

## **5. Les infrastructures de recherche**

- Cartographier les infrastructures européennes existantes ;
- œuvrer pour une interopérabilités des instruments et des bases de données à l'échelle européenne ;
- communiquer plus sur les infrastructures et le savoir faire européen auprès des communautés scientifiques, de l'industries et des pouvoirs publics ;
- favoriser plus avant les passerelles avec les fonds structurels ;
- améliorer le fonctionnement d'ESFRI (le rendre plus ouvert) ;
- favoriser l'émergence de nouvelles infrastructures communes dans l'EER, tant en Ret D qu'en e-infrastructures.

Le programme des Infrastructures de recherche est donc d'autant plus important pour les universités qu'il permet la mise en commun de facilités, de ressources et services utilisés par la communauté scientifique et permet notamment d'établir des réseaux nécessaires à la construction de l'Espace Européen de la Recherche et de consolider le triangle de la connaissance (transmission, échanges, préservation de la connaissance).

Les Infrastructures de recherche sont trop prédéfinies au niveau des thématiques : on sait qui va postuler et pratiquement qui va obtenir les financements. Il faut donc rééquilibrer le rapport entre approches bottom-up et top-down. Cette démarche permettra davantage d'ouverture sur de nouvelles mises en commun d'activités et le soutien de nouveaux acteurs en prenant en considération les réalités du terrain :

- Les projets non-thématisés (« blancs ») devraient bénéficier d'une partie de budget protégé ;
- il faut favoriser la mise en place d'un quota prédéterminé de réseaux de taille modeste pour la structuration d'un plus grand nombre de nouvelles communautés ;
- les Universités souhaitent, dans une logique vertueuse de triangle de la connaissance, que l'accent soit mis sur l'aspect « Formation » des Infrastructures (ex. participation des étudiants et mise à la disposition des étudiants d'une partie du temps d'accès ou des services), plus formation à la communauté des chercheurs à l'accès à ces IR ou services communs. Cet aspect pourrait être intégré aux critères d'évaluation des projets ;
- il est nécessaire de favoriser l'open access en restant vigilants sur la Propriété intellectuelle ;

***La Commission européenne pourrait proposer un cadre législatif définissant un support légal souple (qui manque cruellement actuellement) pour la pérennité des infrastructures existantes.***

## **6. Circulation des connaissances, transfert technologique**



La circulation des connaissances et le transfert technologique sont deux pierres angulaires de la production des savoirs.

- En termes de circulation, l'Open Access est privilégié. Une attention particulière doit être portée sur la Propriété intellectuelle.
- En termes de transfert de technologie, la CPU rappelle que dans tous cadres de recherche partenariale contractualisée, la répartition de la propriété intellectuelle doit être équitable. La CPU regrette que les conditions-cadres usuelles ne tiennent pas compte de cette nécessité notamment avec des partenaires industriels. Seul le partage de propriété intellectuelle, et des bénéfices attendus, permet d'éviter une obsolescence rapide de la propriété intellectuelle, grâce à un investissement renouvelé des laboratoires initialement présents dans les projets. Cela a d'autant plus de sens que dans des pays comme la France et l'Allemagne des structures de valorisation se mettent en place pour assurer la visibilité et le professionnalisme de la gestion de brevets. Cela permet également une plus grande équité entre PME et grandes entreprises. Par ailleurs, la CPU réfléchit au modèle du Bayh-Dole Act qui favorise la propriété des résultats de la recherche par les universités et qui a démontré son efficacité.

***Il nous apparaît fondamental qu'à travers un cadre législatif communautaire, la CE assure une équité de la Propriété intellectuelle au niveau européen.***

## **7. La dimension internationale dans l'Espace Européen de la Recherche**

La CPU propose en termes de dimension internationale de la recherche à la CE :

- de développer et de renforcer via des appels d'offre et des instruments de coopération tels que les unités mixtes de recherche internationales de dimension européenne ;
- de déterminer des mesures en direction de pays dit « cibles » notamment hors CE pour que les acteurs de la recherche développent des initiatives communes en direction de ces pays ;
- dresser un inventaire/cartographie des relations bilatérales existant entre un Etat membre et un pays tiers ;
- étudier la possibilité de négocier des conditions cadres en faisant jouer la masse critique Européenne ;
- les EIP ou outils similaires portant sur la recherche doivent intégrer la coopération internationale pour une information claire: outil de gouvernance européenne qui doit porter sur l'ensemble des thématiques et pas uniquement sur les défis sociétaux.

***A ce stade, il nous paraît prématuré d'imposer un cadre législatif communautaire et plus utile de poursuivre le travail sur les articulations entre politiques nationales et européennes, travail de cartographie et d'avoir une vision plus claire de la politique internationale de l'UE***

## **8. Genre et éthique**

Encourager la prise en compte de la dimension Genre (dans les étapes de composition de l'équipe, de choix de l'objet d'étude, du choix des méthodes, dans l'application et la valorisation de la recherche) que d'accompagner la facilitation de l'articulation vie professionnelle/vie familiale, la possibilité d'un poste pour le ou la conjoint-e en cas de mobilité et la prise en compte de la paternité et de la maternité), etc. Une harmonisation (ex. nivellement sur le statut le plus favorable) dans le

domaine de la législation sur ces questions est la seule condition pour une vraie équité dans le domaine du Genre :

- la rédaction des appels à projets doit explicitement et systématiquement encourager des équipes mixtes et diversifiées (équilibre des sexes, chercheur-e-s jeunes et plus expérimenté-s) ;
- 40% de participation pour le sexe le moins représenté doit être visé dans les Comités liés à la mise en œuvre du programme-cadre ;
- la recherche sur le Genre doit s'inscrire dans le cadre de la Stratégie Europe 2020. En effet, la stratégie Europe 2020 appelle une réflexion sur la place des femmes sur le marché du travail : degré de participation, modes d'insertion, obstacles à l'égalité. Les profonds changements qui résultent des évolutions économiques et sociales des deux dernières décennies et qui sont renforcées par la crise méritent en effet d'être analysées, afin de mieux cerner les politiques possibles et efficaces d'égalité.